



14ème législature

Question N° : 73390	De M. Christian Franqueville (Socialiste, républicain et citoyen - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > psychomotriciens	Analyse > formation. revendications.
Question publiée au JO le : 03/02/2015 Réponse publiée au JO le : 28/07/2015 page : 5743		

Texte de la question

M. Christian Franqueville attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le sentiment de malaise ressenti par un grand nombre de psychomotriciens professionnels et étudiants dans notre pays. Cette profession, peu connue de nos concitoyens et mal reconnue par les pouvoirs publics (rémunérations modestes, faibles taux de remboursement par la sécurité sociale, 3 ans d'études supérieures reconnus bac+2) est pourtant exigeante et au cœur du dispositif national de santé publique. Les psychomotriciens sont, en effet, amenés à intervenir dans le traitement d'un nombre grandissant de pathologies (troubles de l'apprentissage, maladies neurodégénératives type Alzheimer etc.) et ce au sein de catégories d'âge extrêmement diverses, allant de la petite en France au grand âge. Le fait que 3 000 psychomotriciens professionnels et étudiants aient manifesté en décembre 2014, entre les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui de la santé, démontre la forte mobilisation, au sein de cette corporation, pour obtenir une revalorisation du métier mais aussi des conditions d'apprentissage de ce dernier. En effet, une des principales revendications des professionnels et étudiants réside dans le prolongement du cursus universitaire qui permet l'entrée dans la profession avec, à la clé, une reconnaissance du grade de master. Ces nouvelles modalités d'obtention du diplôme de psychomotricien seraient de nature à permettre une meilleure acquisition des connaissances, en lien avec l'élargissement croissant du champ de compétences des professionnels. Aussi il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et les réponses qu'il entend apporter sur ces différents points.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femme a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.